



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3 IÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné M. Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liguori, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice 2026 a été déposé au bureau de la Municipalité sous format électronique le 3 septembre 2025. Il s'agit du troisième exercice financier de ce rôle.

Toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale concernant la troisième année, toute demande concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité, être déposé au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Montcalm  
1540, rue Albert  
Sainte-Julienne (Québec)  
J0K 2T0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Liguori, ce quinzième (15) jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Benoît Grimard, directeur général  
et greffier-trésorier